

LE PUBLICISTE.

Primedi 21 Pluviôse, an VI.

(Vendredi 9 Février 1798).



Arrivée à Milan de plusieurs ministres étrangers. — Séances du corps législatif cisalpin. — Fermentation dans le cercle de Souabe et dans le Brisgaw. — Insurrection dans le margraviat de Baden. — Demandes faites par les habitans des campagnes du canton de Bâle à la bourgeoisie de cette ville. — Séances de l'assemblée nationale batave. — Réponse des plénipotentiaires français à la députation d'Empiro.

A V I S.

Le prix de la Souscription est de 12 liv. pour trois mois, 25 liv. pour six mois, et 45 liv. pour un an. Les lettres et les abonnemens doivent être adressés, franc de port, au directeur du PUBLICISTE, rue des Moineaux, n°. 423, butte des Moulins.

Les souscripteurs sont priés de se conformer très-exactement à l'adresse ci-dessus.

I T A L I E.

De Rome, le 14 janvier.

A chaque instant on apprend ici la nouvelle que quelque pays a secoué le joug papal. Toutes les villes de la Marche ont envoyé des députés aux Français, & ont repris la liberté sous leur protection; elles ont établi des municipalités qui maintiennent l'ordre & la tranquillité. La cour romaine fait un mystère de ces nouvelles & les dément même, dans la vue sans doute d'empêcher le soulèvement du peuple & de reculer ainsi sa perte de quelques jours. Mais le peuple, qui commence à éprouver les horreurs de la disette, desire un changement & secondera la première force étrangère qui se présentera.

Le gouvernement, pour se soutenir, continue à faire jouer les ressorts usés de la crédulité & de la superstition. Il fait circuler les prédictions d'une prétendue sainte, qui annonce que Rome sortira glorieuse & triomphante de si grands dangers; qu'un roi régnera en France; & que toutes les républiques seront détruites.

De Milan, le 5 pluviôse.

Le corps diplomatique étranger résidant ici grossit tous les jours. Le chevalier Micheroux, envoyé du roi des Deux-Siciles & don Alphonse Lopez, ministre du roi d'Espagne, ont suivi de près les ministres du pape, du duc de Parme & du grand-duc de Toscane. On attend un envoyé batave. Bientôt la république cisalpine sera reconnue par toutes les puissances qui reconnoissent la république française.

Le corps législatif cisalpin, dans sa séance du 26, a pris des mesures pour mettre à la disposition de notre gouvernement de grands moyens pecuniaires, & pour maintenir le crédit national qui a pour base les biens nationaux qui sont à la disposition de la république cisalpine.

Dans sa séance du 30, le grand-conseil se forme en

comité secret jusqu'à une heure après-midi. Il entend ensuite la lecture d'un message, par lequel le directoire l'instruit des funestes effets qu'a produit le nouveau règlement monétaire, rendu dans les états de l'église, qui a fait tomber la monnaie à un prix inférieur à son ancien titre, & il ajoute que les malveillans en ont répandu une quantité considérable dans la république, ce qui causera un grand préjudice au commerce. Il invite le conseil à établir l'uniformité monétaire dans l'état.

Aquila, Dandolo insistent sur la nécessité de s'occuper promptement d'un bon plan de finances, sans lequel il n'existera jamais ni force publique, ni commerce, ni industrie.

Subati annonce que le bataillon de l'Espérance se trouve dans l'impossibilité, faute d'uniforme, d'assister à la fête de la Reconnoissance. Il propose, au nom d'une commission, de différer cette solennité de quelques jours. — Adopté.

Dans la séance des anciens du 4 pluviôse, le conseil se forme en comité général pour examiner la résolution qui met 15 millions à la disposition du directoire, pour l'entretien des 30 mille Français qui doivent rester trois mois dans notre république.

Baturini s'élançe à la tribune. Les ennemis du peuple, dit-il, furieux des progrès que fait parmi nous l'esprit de liberté, ne pouvant calomnier notre patriotisme, s'efforcent de présenter nos ressources comme nulles, de supposer notre crédit éteint. Tirons le peuple d'inquiétude: qu'il ne soit plus au pouvoir de l'aristocratie d'affaiblir sa confiance. Je demande que notre séance soit publique, & qu'on ne fasse plus un mystère des messages qui ont donné lieu au comité général.

La motion est adoptée.

On lit le message du 27 nivôse, qui met six millions à la disposition du directoire, & qui l'autorise à vendre les biens des monasteres & abbayes, dont une partie sera payée en numéraire effectif, & l'autre en cédules.

A U T R I C H E.

De Vienne, le 22 janvier.

On estime à 300 millions de florins les biens domaniaux qui doivent être vendus pour la liquidation des dettes de l'état.

On devoit promulguer une loi somptuaire pour arrêter les progrès du luxe, dont le goût gagne ici toutes les classes de la société; mais d'après de nouvelles réflexions on y a renoncé; on a observé que trop de fabriques &

de marchands en souffriroient. Les projets d'impôts sur le sucre & le café sont aussi abandonnés.

A L L E M A G N E.

De Stutgard, le 26 janvier.

Notre nouveau duc travaille à se concilier l'affection de ses sujets. Il a promis de résider la plus grande partie de l'année dans notre ville, & de ne séjourner que de tems en tems à Louisbourg. Il a déclaré aussi que son intention étoit d'employer à l'embellissement de Stutgard les sommes assez considérables que coûtent ci-devant les châteaux de Hohenheim & de la Solitude.

Le prix de tous les comestibles diminue sensiblement par les soins qu'il donne à l'administration. Il reçoit avec affabilité tous les habitans, quel que soit leur rang.

Du Brisgaw, le 30 janvier.

La Souabe fermenle sourdement; on y a, dit-on, découvert une conspiration contre l'autorité: douze individus ont été arrêtés. L'exemple de Bâle & la crainte générale des mutations de souveraineté excitent tous les esprits. Outre les 15 mille Autrichiens revenus à Brengentz, deux régimens d'infanterie & un de cavalerie sont arrivés dans le Brisgaw. On assure que c'est pour protéger la tranquillité publique.

De Rastadt, le 28 janvier.

L'insurrection du canton de Bâle a donné l'éveil aux paysans de Loerrach & de toute cette partie du margraviat de Baden: ils se sont attroupés & ont donné la chasse aux officiers du margrave. Quelques troupes ont dû marcher. On ignore si ces mouvemens auront des suites. Les habitans du margraviat sont très-mécontents de leur prince: quoiqu'ils soient ruinés par la guerre, il exige d'eux impositions & arrérages sans dégrèvement. Cette année s'annonce comme devant rendre bien des peuples à la liberté.

Le comte de Metternich a été invité à requérir le baron de Staader, commandant en chef des troupes de l'Empire, d'envoyer des troupes dans le haut-pays, où l'esprit d'insurrection fait journellement des progrès. Il est déjà parti un escadron de Waldeck & une compagnie du régiment de l'Empereur, infanterie.

Ces jours derniers, on essaya de planter un arbre de la liberté près de Loehr; mais les auteurs de cette tentative furent arrêtés sur-le-champ.

De Manheim, le 29 janvier.

Il est arrivé aujourd'hui à midi un officier français avec une dépêche du général Lecourbe, datée d'Oggersheim, dans laquelle il annonce au commandant de Manheim que le général en chef n'a pas approuvé l'article de la convention du 26, qui porte qu'on ne fera aucune hostilité sans s'être prévenu huit jours d'avance; mais qu'il lui donnoit sa parole d'honneur qu'il ne seroit aucune hostilité contre la ville avant de l'en avoir prévenu, & qu'il attendoit une assurance réciproque de la part du commandant de la place. Deux heures après il est arrivé un autre officier français avec des dépêches pour le commandant.

Les français démolisent les redoutes de la tête de pont. Ils ont exigé qu'on laissât sur la rive gauche une arche des bateaux du pont.

Les prisonniers faits le 25 sont arrivés aujourd'hui à 3 heures après midi.

On apprend que les français font des dispositions sérieuses pour attaquer Ehrenbreitstein.

S U I S S E.

De Bâle, le 30 janvier.

Les habitans de la campagne ont exprimé d'une manière positive les vœux qu'ils forment en ce moment. Les citoyens de Liesthal & de Seltisnerg les ont communiqués par écrit aux députés de Bâle, MM. Legrand & Dreyerhew-Stahelin. Ces demandes ont été solennellement souscrites par sept députés, au nom de la commune:

1°. Les citoyens des campagnes sont résolus de demeurer Suisses.

2°. Ils veulent la liberté, l'égalité, les saints & imprescriptibles droits de l'homme, une constitution & une représentation du peuple.

3°. Etroite union entre les citoyens de la ville & les citoyens de la campagne, comme membres du même corps; qu'ils jouissent des mêmes droits & de la même liberté.

4°. Ils demandent sans délai une assemblée nationale composée de 50 citoyens choisis par la ville & les campagnes, suivant les anciennes règles. Cette assemblée réglera préalablement un autre mode de représentation pour l'avenir; tout retard pourroit causer dommage.

Tous ces articles ont été accordés.

Le 24, l'arbre de la liberté a été planté sur la place de la cathédrale. Tous les membres du gouvernement ont assisté à la cérémonie en habit noir & l'épée au côté. Des chœurs de jeunes dames chantoient des hymnes patriotiques. Le canon des remparts a annoncé l'inauguration; une musique brillante & un bal fort gai l'ont suivie.

Le costume des magistrats a été abol, & l'horloge de Bâle réglé sur le cours du soleil.

C'est M. Legrand qui est chargé de la rédaction de la nouvelle constitution.

Tous les Bâlois se sont décorés d'une cocarde blanche, noir & rouge; des flammes à ces trois couleurs flottent sur la ville.

Aarau. Malgré les difficultés qu'a souffert le renouvellement des alliances, tous les cantons suisses & états alliés, à l'exception de Bâle, y ont finalement consenti. La fête fédérative a été célébrée ici le 25.

Zurich. On paroît décidé ici aux sacrifices qui peuvent contribuer à la paix intérieure; on va au-devant des mécontents. Quatre députations du petit conseil parcourent le pays pour gagner, s'il est possible, les cœurs par des exhortations appuyées d'une proclamation du souverain.

Berne. On a formé ici une commission d'état pour l'examen des pétitions qui arrivent.

Dans le pays de Vaud, il n'y a, pour demander la convocation des anciens états, qu'une seule voix, soit parmi les partisans de Berne, soit parmi ceux de la France, soit parmi ceux de l'indépendance. La dictature confiée au colonel Weiss sur ce pays, a vivement mécontenté & la commission civile, & les représentans du corps helvétique qui ont quitté Berne.

L'exemple de Bâle va sans doute ouvrir les yeux de tous les gouvernemens suisses; ils se hâteront de détruire

eux-mêmes les abus & les privilèges, pour éviter une totale destruction. Les peuples seront alors contents & la France satisfaite.

H O L L A N D E.

De la Haye, le 2 février.

Les dernières séances de l'assemblée constituante ont été occupées par la lecture d'une foule d'adhésions.

A la séance du 30 janvier, Bodde donne sa démission, attendu la violation du règlement.

L'administration provinciale de Groningue accuse la réception des décrets de l'assemblée constituante, du 22 janvier, & promet d'y obtempérer.

La commission de correspondance intérieure propose d'enjoindre par publication à tous les membres des collèges administratifs, municipalités, cours de justice, & généralement à tous les employés, de rester provisoirement à leurs postes respectifs, sans pouvoir les quitter, sous peine d'être poursuivis comme coupables de conspiration contre la sûreté de l'état & le maintien de l'ordre public. — Ajournement au sur-lendemain.

A la séance du 31, le président annonce qu'il a invité le corps diplomatique à reconnoître le directoire, & à recevoir de lui, dans cette matinée même, une audience solennelle. — Approuvé.

L'administration intermédiaire de Gueldre annonce qu'en conséquence des décrets du 22 janvier, elle a aboli sa souveraineté provinciale, & s'est convertie en collège administratif.

Le ministre Meyer (à Paris) accuse l'arrivée du courrier qui lui a porté la nouvelle de l'événement important du 22 janvier, dont il a d'abord donné connoissance au directoire. Il mande, que le gouvernement français, ainsi que le ministre des relations extérieures & le général Buonaparte, ont reçu cette nouvelle avec enthousiasme. — Applaudissemens.

Le directoire exécutif annonce, que les mesures prises pour terrasser l'aristocratie & le fédéralisme dans la province du Brabant batave, avoient eu complètement leur effet, & que la souveraineté provinciale y étoit abolie.

Van de Kastele donne sa démission, motivée comme les précédens démissionnaires.

L'assemblée décrète, que le directoire exécutif sera expressément chargé de surveiller activement les machinations, les intrigues & les démarches des aristocrates & fédéralistes, pendant les délibérations de l'assemblée sur le plan de constitution.

Le directoire exécutif annonce que le citoyen Guillaume Baisch est nommé secrétaire au département des relations extérieures.

A la séance du 1^{er} février, les administrations provinciales d'Over-Yssel, de Groningue & de Frise, annoncent qu'en conséquence des décrets de l'assemblée constituante, elles ont renoncé à leur souveraineté provinciale, & se sont transformées en collèges dépendans & administratifs.

L'assemblée décrète la proposition de la commission de correspondance intérieure, qui ordonne à tous les agens de la république de rester à leurs postes.

Sur la proposition de Floh, il est décrété qu'aucun membre de l'assemblée ne pourra occuper ni accepter d'emploi qui soit de nature à éloigner de l'assemblée.

A la séance du 2, l'administration de Zélande annonce

qu'elle s'est soumise aux décrets du 22 janvier, & qu'elle s'est convertie en corps administratif & dépendant.

On procède au scrutin pour le renouvellement d'un président. Vonk est nommé pour la quinzaine.

L'assemblée se forme encore en comité.

R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E.

De Strasbourg, le 15 pluviôse.

On connoît maintenant la réponse de la députation de l'Empire à la demande des plénipotentiaires français de reconnoître le Rhin pour limite de la république. Ne voulant pas se rendre au premier abord, la députation d'Empire a employé plusieurs argumens, pour engager le gouvernement français de se désister de ses prétentions.

« On a établi dans les préliminaires de Léoben, a-t-elle répondu, l'intégrité de l'Empire; & cette clause subsiste aussi long-tems que la paix n'est pas faite. En second lieu, cette acquisition seroit de peu d'importance; & la république française ne pourroit y gagner en s'incorporant des habitans qui diffèrent par leur langue, leurs mœurs, leurs opinions & leurs costumes de ceux de la France ».

La députation a ajouté la demande que les troupes françaises se retirassent de la rive droite du Rhin, & rentrassent sur la rive gauche dans les limites fixées par l'armistice, & que les Français ne fissent plus de réquisitions en fourrage, vivres, &c. dans les pays conquis; enfin qu'ils ne traitent pas en émigrés ceux qui ont quitté les pays occupés par eux avant la guerre.

Les plénipotentiaires français ont répondu qu'ils ne pouvoient nullement se départir de leur première proposition; que la république française ne demandoit la rive gauche que pour s'assurer une limite tracée par la nature même; que l'intégrité politique ne souffroit nullement par cette cession, & que la députation de l'Empire convenoit elle-même que les pays de la rive gauche dont on demande la cession, étoient de peu de conséquence.

Au reste, les plénipotentiaires français ont annoncé qu'ils envoyoiient cette réponse par un courrier extraordinaire au directoire, & qu'ils en attendoient des instructions ultérieures.

On s'attend dans toute l'Allemagne à une refonte totale du corps germanique; on en sent la nécessité: ce grand corps demande, dans les circonstances actuelles, une autre forme. Suivant toutes les apparences, ce sera par les sécularisations qu'on commencera. On ne regrettera pas beaucoup les états ecclésiastiques.

Le général Schaumbourg part demain pour les frontières de la Suisse, où il est nommé chef d'une armée de vingt mille hommes destinés à soutenir les patriotes que la France a pris sous sa protection. On croit que les gouvernemens de Berne, Zurich, Soleure, suivront l'exemple de celui de Bâle, & s'arrangeront à l'amiable avec les habitans de la campagne.

La ville de Mulhouse a fait un traité de réunion avec le commissaire français qui y avoit été envoyé par le directoire. Le grand conseil & les représentans de la bourgeoisie l'ont ratifié le 10 pluviôse.

Les trois bailliages de Bade, Rottelan, Badenweiler & Eschberg, sont toujours dans la plus grande fermentation; leurs habitans ne veulent être ni sous la domination de Bade, ni sous celle de Modene, mais ils desireroient d'être libres.

De PARIS, le 20 pluviôse.

Buonaparte a quitté, ce matin, Paris pour aller visiter les cantonnemens de l'armée d'Angleterre le long des côtes. La plupart des officiers de l'état-major de cette armée sont partis en même tems.

— Le capitaine Bourdy, commandant la frégate *la Sensible*, est arrivé, le 3^e de ce mois, dans la rade de Toulon. Il vient d'Ancone, & a apporté tous les tableaux & autres objets d'arts que Buonaparte a recueillis dans Rome pour la république. Il a écrit au ministre des relations extérieures que ces chef-d'œuvres étoient tous dans le meilleur état.

— Quelques personnes à portée d'être bien instruites à cet égard, pensent que la mission passagère & inopinée du comte de Cabarrus en Hollande, n'a qu'un rapport indirect avec la politique, & qu'elle tient plutôt aux embarras de finances auxquels l'Espagne se trouve réduite, après cinq ans de stagnation dans son commerce des Indes.

— Le citoyen Leblanc, employé dans les bureaux de la marine, doit partir avec Ginguéné pour Turin, en qualité de secrétaire de légation.

— Le quartier-général des troupes françaises étoit, le 12 pluviôse, à Lausanne. La brigade du général Rampon avoit poussé au-delà pour aller occuper Yverdon, Moudon, Lucens & les autres possessions qui assurent le pays de Vaud. L'accueil le plus fraternel étoit fait par-tout à nos troupes : vivres, fourrages, vin, eau-de-vie, tout leur étoit prodigué.

Les Vaudois avoient déjà six mille hommes sous les armes, & s'étoient présentés au général Ménard pour marcher sous ses ordres & seconder ses opérations ultérieures.

— On dit que le général bernois de Weiss, a été pris par nos troupes, & qu'on l'amène à Paris. Ce bruit a besoin de confirmation.

— L'arbre de la liberté a été planté dans plusieurs communes du canton de Fribourg.

— Les 35 mille 500 hommes de troupes françaises qui viennent d'évacuer le territoire vénitien, séjourneront trois mois dans la république cisalpine, & seront, pendant ce tems, à ses frais.

— Le général Vaubois est rappelé du commandement de l'île de Corse; c'est le général Ménard, commandant les troupes françaises dans le pays de Vaud, qui le remplace.

— Des lettres de Malte portent que deux frégates françaises, *la Justice* & *l'Arthémise*, qui croisoient depuis 37 jours dans les mers de Corfou, sont venues mouiller le 16 décembre au soir. Le lendemain matin, elles saluèrent le grand-maître; la ville leur rendit coup pour coup: après quoi, ce prince envoya un de ses chambellans complimenter le commandant, & lui offrir pour ses deux frégates tous les secours dont il auroit besoin. L'agent consulaire, le citoyen Carason, a été remercier le grand-maître, qui lui a répété ces mêmes offres de service, lesquelles ont été acceptées par le commandant qui avoit besoin de se ravitailler entièrement, & de déposer ses malades, entr'autres le pilote de la commandante, né maltois.

— Les citoyens qui voudront prendre intérêt au bail de la poste aux lettres, sont prévenus que le programme des conditions est déposé au ministère des finances, au bureau des renseignemens, & qu'il leur en sera donné connoissance tous les jours depuis midi jusqu'à quatre

heures. Le bail sera passé pour dix ans, qui commenceront le premier germinal de l'an 6.

Il sera prélevé un sou pour livre sur la recette brute. Le prix du bail sera versé jusqu'à due concurrence dans la caisse de l'emprunt contre l'Angleterre.

Le bail sera passé le 5 ventôse.

Arrêtés du directoire exécutif, du 17 pluviôse, an 6.

Le directoire exécutif, sur le rapport du ministre des finances, relatif au port de Flessingue;

Considérant que la république devant exercer en commun, avec la république batave, tous les droits de souveraineté dans le port & bassin de Flessingue, il est nécessaire d'y établir un receveur & des préposés français pour la perception des droits de douane, & l'exécution des loix relatives à la prohibition des marchandises anglaises, arrête:

Art. 1^{er}. La régie des douanes établira à Flessingue un receveur des droits perceptibles sur les denrées & marchandises tant à l'entrée qu'à la sortie du port, & le nombre des préposés nécessaires pour assurer la perception & l'exécution des loix relatives à la prohibition des marchandises anglaises.

II. Les droits de douanes seront provisoirement perçus d'après la fixation du tarif hollandais.

III. La recette sera faite alternativement pendant trois mois par le receveur de la république française, & celui du gouvernement batave, de manière que les opérations du receveur en exercice seront toujours contrôlées par celui qui sortira.

IV. Le premier jour de chaque mois, lesdits receveurs formeront un état certifié du produit du mois précédent, & la juste moitié sera versée dans la caisse de la république française.

V. Les appointemens des receveur & préposés de la régie, ainsi que les autres dépenses d'administration, qui seront autorisés, seront prélevés sur la portion du produit appartenant à la république française.

VI. Toutes les loix de la république française, relatives à la prohibition des marchandises anglaises, seront exécutées dans le port & la ville de Flessingue; les visites des bâtimens, pour le maintien de ces loix prohibitives & de celles de perception, seront faites concurremment avec les employés bataves, par les préposés de la régie qui opéreront seuls, si les premiers refusent d'y assister.

VII. Toutes les contestations relatives à la perception des droits fixés par le tarif hollandais, seront portées devant les tribunaux dont Flessingue dépend; mais les contraventions aux loix prohibitives des marchandises anglaises seront suivies devant les tribunaux du département des Deux-Nethes.

VOYAGE à la nouvelle Galles du Sud, à Botany-Bay, au port Jackson, en 1787, 1788, 1789, par John White, chirurgien en chef de l'établissement des Anglais dans cette partie du globe; ouvrage où l'on trouve de nouveaux détails sur le caractère & les usages des habitans du Cap de Bonne-Espérance, de l'île l'Énéridie, de Rio Janeiro & de la Nouvelle-Hollande; traduit de l'anglais, par Ch. Pongens, un volume in-8°. d'environ 500 pages. Prix, broc. 5 liv. & 6 liv. franc de port. A Paris, chez Guillaume, rue de l'Éperon n° 12.

L'intérêt que ce voyage présente, est augmenté par les notes instructives que le citoyen Ch. Pongens y a ajoutées. Les gravures sont très-bien exécutées par Clément, d'après les dessins soignés de Monnet.

A. FRANÇOIS.

SUPPLEMENT, N° 3.